

RUBRIQUE 3

(Séance du conseil du 8 mai 2019)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H 12, LE MERCREDI 10 AVRIL 2019, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Monsieur le préfet suppléant, Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;

Messieurs les conseillers de comté :

Robert Beauchamp, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Gilles Carpentier, Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Simon Giard, Municipalité de Saint-Simon;
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;
Daniel Paquette, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;
Claude Vadnais, Municipalité de Saint-Liboire;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

Est absent :

Stéphan Hébert, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Séance ordinaire du 13 mars 2019 – Procès-verbal – Approbation;
- 4- Période de questions;
- 5- Période d'information réservée aux membres du Conseil;

6 - SECTION GÉNÉRALE

- 6-1 Rapport financier 2018 de la MRC des Maskoutains et rapport de l'auditeur indépendant concernant la MRC des Maskoutains – Dépôt;
- 6-2 États financiers au 31 décembre 2018 portant sur l'activité Transport adapté aux personnes handicapées – Dépôt;

- 6-3 Rapport d'exploitation – 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 – Transport collectif régional – Dépôt;
- 6-4 Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022 – Consultation – Prendre acte;

7 - RÈGLEMENT

Aucun item

8 - ADMINISTRATION ET FINANCES

- 8-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 26 mars 2019 – Dépôt (listes des comptes à payer et payés);
- 8-2 Assurances générales – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Contrat – Renouvellement – Ratification;
- 8-3 Fonds de développement des territoires – Dépenses d'administration pour la gestion de l'entente – Approbation;
- 8-4 Transaction Emp#146 – Approbation;

9 - APPROVISIONNEMENT – CONTRAT

- 9-1 Développement économique – Matinées gourmandes 2019 – Contrat – Octroi;

10 - RESSOURCES HUMAINES

- 10-1 Ressources humaines – Répartitrice – Période de probation – Confirmation d'emploi – Approbation;
- 10-2 Ressources humaines – Adjointe administrative aux services techniques – Démission et ouverture de poste;

11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

- 11-1 Comité d'analyse des mesures d'aide et du Fonds microcrédit – Représentant secteur Commercial – Nomination;
- 11-2 Emploi-Québec – Offre de service pour la mesure de soutien au travail autonome (STA) – Renouvellement – Approbation;
- 11-3 Saint-Hyacinthe Technopole – Location d'un bureau pour l'agent de maillage L'ARTERRE – Approbation;

12 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

13 - COURS D'EAU ET VOIRIE

- 13-1 Décharge du Petit Rang, principal et branche 1 (18/5251/336) et cours d'eau Plain Champ, branches 7 et 8 – Ville de Saint-Hyacinthe (18/2207/337) – Appel d'offres – Contrat 003/2019 – Autorisation;
- 13-2 Grand cours d'eau, branche Ouest – Municipalité de Saint-Liboire (17/7571/339) – Appel d'offres – Contrat 005/2019 – Autorisation;
- 13-3 Rivière Delorme, branche 58 (Ruisseau Ferré) et Rivière Delorme, branches 73, 73A, 74 et 75 – Ville de Saint-Hyacinthe (18/6970/334) – Préparation des plans et devis – Autorisation;

- 13-4 Organisme de bassin versant de la Yamaska – Programme Affluents du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) – Participation financière;

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

15 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

- 15-1 Comité Sécurité incendie et civile – Remplacement du représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe – Approbation;

**16 - TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL**

Aucun item

17 - DÉVELOPPEMENT RURAL

- 17-1 Comité de gestion du Fonds de développement rural – Modification du représentant du milieu de la santé – Approbation;
- 17-2 Fonds de développement rural – Demandes de prolongation d'ententes – Projet 2018 - 1^{re} vague – Approbation;
- 17-3 Politique du Fonds de développement rural – Modification – Approbation;
- 17-4 Fonds de développement rural – Projets Printemps 2019 – 1^{re} vague – Approbation;

18 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 18-1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Bilan 2018 – Dépôt;
- 18-2 Plan de gestion des matières résiduelles – Rapport annuel 2018 – Approbation;

**19 - POLITIQUE DE LA FAMILLE
ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- 19-1 Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 13 au 19 mai 2019 – Proclamation;
- 19-2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – Proclamation et levée de drapeau;
- 19-3 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – Proclamation;

20 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

21 - PATRIMOINE

- 21-1 Entente de développement culturel – Lettre d'introduction pour le sondage du programme de mise en valeur et restauration du patrimoine agricole – Approbation;

**22 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Aucun item

23 - PRÉVENTION INCENDIE (PARTIE 9)

Aucun item

24 - SERVICE JURIDIQUE (PARTIE 11)

Aucun item

25 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 25-1 Aide financière liée à la légalisation du cannabis – Partage – Information;
 - 26- Période de questions;
 - 27- Clôture de la séance.
-

Point 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h.12. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 2- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 19-04-91 CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier,
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2019 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

Rés. 19-04-92 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 4- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 5- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

6 - SECTION GÉNÉRALE

Point 6-1 **RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA MRC DES MASKOUTAINS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT CONCERNANT LA MRC DES MASKOUTAINS – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des documents suivants:

- 6-1- Rapport administratif du directeur général daté du 5 avril 2019;
- 6.1.1- Rapport financier 2018 - Exercice terminé le 31 décembre 2018;
- 6.1.2- Rapport aux responsables de la gouvernance – Communication des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- 6.1.3- Conciliation du surplus (déficit) accumulé;
- 6.1.4- Rapport financier 2018 Exercice terminé le 31 décembre 2018;

Tous produits par l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., le tout conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Point 6-2 **ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018 PORTANT SUR L'ACTIVITÉ TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte des états financiers au 31 décembre 2018 portant sur l'activité *Transport adapté aux personnes handicapées*, produits par l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., le tout conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Point 6-3 **RAPPORT D'EXPLOITATION – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 – TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du rapport de l'auditeur indépendant sur le volet financier du rapport d'exploitation portant sur l'activité *Transport collectif régional*, produit par l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., le tout conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Point 6-4 **COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2020 À 2021-2022 – CONSULTATION – PRENDRE ACTE**

Rés. 19-04-93

CONSIDÉRANT le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2020 à 2021-2022 - Liste des écoles et des centres 2019-2020 - Actes d'établissement 2019-2020 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du plan triennal de 2019-2020 à 2021-2022 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains souligne l'importance du maintien de la présence des écoles en milieu rural et leur rôle dans le maintien d'une communauté dynamique;

CONSIDÉRANT que la MRC désire connaître l'utilisation projetée des écoles en milieu rural avant toute prise de décision par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2019-2020 à 2021-2022 - Liste des écoles et des centres 2019-2020 - Actes d'établissement 2019-2020 de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tel que soumis; et

D'INFORMER la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe qu'il y a lieu d'apporter des correctifs concernant l'identification des numéros de locaux pour l'immeuble Sacré-Cœur, de l'école Au Cœur-des-Monts, situé dans la ville de Saint-Pie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

7 - RÈGLEMENT

Aucun item.

8 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 8-1 **PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019 – DÉPÔT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 26 mars 2019 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 8-2 **ASSURANCES GÉNÉRALES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – CONTRAT – RENOUELEMENT – RATIFICATION**

Rés. 19-04-94

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 06-03-74, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 8 mars 2006, la MRC a retenu la proposition d'assurance générale de La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'ensemble de ses protections en matière d'assurance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance générale pour la période du 31 mars 2019, 0 h 01, au 31 mars 2020, 0 h 01;

CONSIDÉRANT la délégation spécifique de pouvoir dévolu par le conseil de la MRC des Maskoutains au comité administratif, par le biais de sa résolution numéro 19-03-54, adoptée lors de la séance du 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le renouvellement pour l'année 2019-2020 requiert une augmentation d'environ 3,63 % selon les informations obtenues auprès du bureau des Courtiers d'assurances Chapdelaine assurances et services financiers;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-03-54 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 19-03-42 adoptée lors de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC des Madskoutains du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Houle,
Appuyée par M. le conseiller Simon Giard,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER la décision du comité administratif du 26 mars 2019, adoptée par le biais de la résolution numéro CA 19-03-42; et

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement du contrat d'assurance que la MRC des Maskoutains détient avec La Mutuelle des municipalités du Québec, en regard de la police numéro MMQP-03-MR0540.14, pour une prime de 31 463 \$, taxes sur les assurances de 9 % incluses, et ce, pour la période du 31 mars 2019, 0 h 01 au 31 mars 2020, 0 h 01, selon les informations obtenues auprès du bureau des Courtiers d'assurances Chapdelaine assurances et services financiers; et

Le montant ci-devant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 ET 3 DU BUDGET

Point 8-3 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – DÉPENSES
D'ADMINISTRATION POUR LA GESTION DE L'ENTENTE – APPROBATION**

Rés. 19-04-95 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé l'addenda numéro 1 à l'égard de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT), déposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-11-286;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains doit déclarer, par résolution, les frais d'administration admissibles pour la gestion de l'entente et d'autoriser une affectation à partir du Fonds de développement des territoires à son fonds général;

CONSIDÉRANT que, pour faciliter la gestion de l'entente, ce calcul doit être soumis à raison de deux fois par année, soit en janvier, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre, et en avril, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars;

CONSIDÉRANT les dépenses admissibles et les travaux réalisés pour l'administration de l'entente pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 2 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Christian Martin,
Appuyée par M. le conseiller Claude Vadnais,
IL EST RÉSOLU

DE DÉCLARER un montant de 756,94 \$, à titre de dépenses d'administration admissibles pour la gestion de l'entente du Fonds de développement des territoires par la MRC des Maskoutains, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019; et

D'AUTORISER l'affectation dudit montant de 756,94 \$, de dépenses d'administration admissibles de gestion à partir du Fonds de développement des territoires de la MRC des Maskoutains vers le Fonds général de la MRC des Maskoutains à la Partie 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 8-4 **TRANSACTION EMP#146 – APPROBATION**

Rés. 19-04-96 CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance d'une transaction à intervenir entre l'employé dont le matricule est le numéro 146 et la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'elle a pour objet de régler à l'amiable les conditions relatives à la fin de l'emploi de l'employé dont le matricule est 146;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Gilles Carpentier,
IL EST RÉSOLU

DE VERSER à l'employé dont le matricule 146, à même les fonds disponibles à cette fin au budget, une somme correspondant à celle prévue dans la présente transaction; et

D'APPROUVER, à toutes fins que de droit, la susdite transaction; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, à signer la transaction à intervenir, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains ainsi que tout document relié à ce dossier de manière à donner application à la présente résolution; et

Les montants prévus à ladite transaction devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

POUR

23 voix
84 053 citoyens (97,01 %)

CONTRE

1 voix
2 590 citoyens (2,99 %)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

9 - APPROVISIONNEMENT – CONTRAT

Point 9-1 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – MATINÉES GOURMANDES 2019 –
CONTRAT – OCTROI**

Rés. 19-04-97 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains réalise, pour une sixième édition, l'activité des Matinées gourmandes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de sa résolution numéro 19-03-84, adoptée lors de sa séance du 13 mars 2019, a approuvé la reconduction de l'activité des Matinées gourmandes pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que, par le biais de cette même résolution, le conseil de la MRC des Maskoutains a consenti qu'un mandat de la gestion de cette activité soit octroyé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 04810-15383 pour la réalisation de l'édition 2019 des Matinées gourmandes de la MRC des Maskoutains lancé le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions tenue le jeudi 4 avril 2019, à 10 h 30;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offres sur invitation où trois soumissionnaires ont été invités, aucune soumission ne fut reçue;

CONSIDÉRANT que, pour être en mesure de respecter les échéanciers de l'activité à venir, il y a eu des pourparlers avec un fournisseur potentiel afin de pouvoir conclure un contrat de gré à gré le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, le contrat à intervenir ne peut pas dépasser la somme nette de 24 999,99 \$;

CONSIDÉRANT que, suite à cette négociation, la greffière a reçu, le 8 avril 2019, une offre de prix de la part de 9381-2097 Québec inc., faisant affaire sous le nom et raison sociale de BCommunications (NEQ : 1173797318), pour la somme forfaitaire nette de 19 028,99 \$;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 10 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Richard Veilleux,
Appuyée par M. le conseiller Robert Beauchamp,
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat de la réalisation de l'édition 2019 des Matinées gourmandes à 9381-2097

Québec inc., faisant affaire sous le nom et raison sociale de BCommunications (NEQ : 1173797318), le tout, pour la somme forfaitaire de 18 125 \$ avant taxes, et conformément aux conditions et modalités retrouvées au contrat intitulé *Entente de gré à gré numéro 04810-15383 pour la réalisation de l'édition 2019 des Matinées Gourmandes – MRC des Maskoutains*; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer le contrat concernant la réalisation du mandat de l'édition 2019 des Matinées Gourmandes et intitulé *Entente de gré à gré numéro 04810-15383 pour la réalisation de l'édition 2019 des Matinées Gourmandes - MRC des Maskoutains*, pour et au nom de la MRC des Maskoutains; et

Le montant ci-devant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

10 - RESSOURCES HUMAINES

Point 10-1 **RESSOURCES HUMAINES – RÉPARTITRICE – PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION D'EMPLOI – APPROBATION**

Rés. 19-04-98

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 10 octobre 2018, le conseil de la MRC des Maskoutains a procédé à l'embauche de madame Geneviève Muller, au poste de répartitrice au transport adapté et collectif régional avec une période de probation usuelle de six mois, tel qu'il appert de la résolution numéro 18-10-291;

CONSIDÉRANT que la période de probation de madame Muller se terminera le 29 avril 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport daté du 29 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Beauchamp,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

QUE la MRC des Maskoutains confirme madame Geneviève Muller au poste de répartitrice au transport adapté et collectif régional de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 10-2 **RESSOURCES HUMAINES – ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES TECHNIQUES – DÉMISSION ET OUVERTURE DE POSTE**

Rés. 19-04-99

CONSIDÉRANT la démission de madame Annie Ferland au poste d'adjointe administrative aux services techniques, datée du 25 mars 2019 et effective au 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT les besoins de l'organisation et l'importance du poste d'adjointe administrative aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Simon Giard,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la démission madame Annie Ferland au poste d'adjointe administrative aux services techniques; et

DE RATIFIER la décision de la direction générale de procéder à l'ouverture du poste d'adjointe administrative aux services techniques afin de le combler dans les meilleurs délais; et

DE CONFIER la mise sur pied du comité de sélection au directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 ET 8 DU BUDGET

**11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Point 11-1 **COMITÉ D'ANALYSE DES MESURES D'AIDE ET DU FONDS MICROCRÉDIT –
REPRÉSENTANT SECTEUR COMMERCIAL – NOMINATION**

Rés. 19-04-100

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 8 juin 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a créé le comité d'analyse des mesures d'aide dont le mandat est d'analyser les dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES), tel qu'il appert de la résolution numéro 16-06-149;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du 17 août 2016, par le biais de sa résolution 16-08-207, le conseil de la MRC des Maskoutains a nommé, pour une période de deux ans, messieurs Claude Rainville, représentant du secteur Commercial, et Jean-Pierre Rodier, représentant Dirigeants d'entreprise, ainsi que madame Nathalie Allard, représentante d'Institution d'enseignement offrant des services-conseils aux entreprises;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Claude Rainville, représentant du secteur Commercial, comme membre du comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire le mandat de madame Nathalie Allard, représentante d'Institution d'enseignement offrant des services-conseils aux entreprises ainsi que de monsieur Jean-Pierre Rodier, représentant d'entreprise;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement économique daté du 2 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Houle,
Appuyée par M. le conseiller Claude Vadnais,
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Claude Rainville, représentant du secteur Commercial, à titre de membre du comité d'analyse des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains;

DE PROCÉDER à la nomination de messieurs Sylvain Gervais, à titre de représentant du secteur Commercial et Jean-Pierre Rodier, représentant Dirigeants d'entreprise, ainsi que de madame Nathalie Allard, représentante d'Institution d'enseignement offrant des services-conseils aux entreprises, pour siéger au sein du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains;

DE PRENDRE ACTE de la liste révisée des membres du comité d'analyse des mesures d'aide des dossiers déposés au Fonds microcrédit (FM), à la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et à la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) de la MRC des Maskoutains, révisée, confirmant la composition du comité comme suit :

- Nathalie Allard, représentante du secteur Services aux entreprises;
- Marianne Beauregard, représentante du secteur Institution financière;
- Nathalie Chartier, représentante du secteur Dirigeants d'entreprise;
- Sylvain Gervais, représentant du secteur Commercial;
- Jean-Pierre Rodier, représentant du secteur Dirigeants d'entreprise;
- Claude Roger, représentant élu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 11-2 **EMPLOI-QUÉBEC – OFFRE DE SERVICE POUR LA MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) – RENOUELEMENT – APPROBATION**

Rés. 19-04-101

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2018, le conseil de la MRC des Maskoutains a renouvelé l'entente de service pour la mesure *Soutien au travail autonome (STA)* avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, tel qu'il appert de la résolution numéro 18-03-84;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleur autonome;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle est échue depuis le 31 mars 2019 et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) souhaite renouveler l'entente pour un an;

CONSIDÉRANT l'offre de service préparée par la MRC des Maskoutains et datée du 29 mars 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service reçu par la MRC des Maskoutains émanant du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale démontrant la volonté de reconduire ladite entente;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la MRC des Maskoutains de maintenir ce service auprès de sa clientèle;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au développement entrepreneurial et au mentorat daté du 2 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

DE RENOUELER l'entente de service pour la mesure *Soutien au travail autonome (STA)* pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec), le tout selon les termes et conditions de l'offre de service soumis; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer l'offre de service et l'entente de service, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains ainsi que tout document relié à ce dossier de manière à donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 11-3 **SAINT-HYACINTHE TECHNOPOLE – LOCATION D'UN BUREAU POUR L'AGENT DE MAILLAGE L'ARTERRE – APPROBATION**

Rés. 19-04-102 CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est le maître d'œuvre du projet L'ARTERRE, par le biais de la résolution numéro 19-02-34, projet en partenariat avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), la MRC de Pierre-De Saurel et la MRC des Jardins-de-Napierville afin d'assurer la responsabilité du projet L'ARTERRE sur leur territoire;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Maryse Bernier au poste d'agent de maillage L'ARTERRE, lors de la séance du conseil du 13 mars 2019, par le biais de la résolution numéro 19-03-67;

CONSIDÉRANT que l'agent de maillage devra travailler en collaboration avec la commissaire au développement agricole et agroalimentaire, dont son bureau est situé au 1000, rue Dessaulles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de louer un espace de bureau additionnel à Saint-Hyacinthe Technopole, pour un montant de 150 \$ par mois, plus les taxes applicables, montant remboursé à 100 % par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des finances et agent du personnel daté du 29 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Houle,
Appuyée par M. le conseiller Gilles Carpentier,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la location d'un espace additionnel auprès de Saint-Hyacinthe Technopole, situé au 1000, rue Dessaulles, pour une période d'un mois, au montant 150 \$ par mois, plus les taxes applicables, se renouvelant automatiquement de mois en mois, pour la même période et le même tarif, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2019; et

D'AUTORISER qu'advenant le cas où l'une ou l'autre des parties désire mettre fin à ladite entente ou à son renouvellement, un avis écrit devra parvenir au moins 30 jours, avant la fin de l'occupation des lieux, au directeur général de l'autre partie; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

12 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun item.

13 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Point 13-1 **DÉCHARGE DU PETIT RANG, PRINCIPAL ET BRANCHE 1 (18/5251/336) ET COURS D'EAU PLAIN CHAMP, BRANCHES 7 ET 8 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE (18/2207/337) – APPEL D'OFFRES – CONTRAT 003/2019 – AUTORISATION**

Rés. 19-04-103 CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-38, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 février 2019, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Décharge du Petit Rang, principal et branche 1 (18/5251/336), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-39, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 février 2019, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Plain Champ, branches 7 et 8 (18/2207/337), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet aux cours d'eau daté du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion du 19 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 003/2019 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Décharge du Petit Rang, principal et branche 1 (18/5251/336) et cours d'eau Plain Champ, branches 7 et 8 (18/2207/337), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 13-2 **GRAND COURS D'EAU, BRANCHE OUEST – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE (17/7571/339) – APPEL D'OFFRES – CONTRAT 005/2019 – AUTORISATION**

Rés. 19-04-104

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-02-40, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 février 2019, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Grand cours d'eau, branche Ouest (17/7571/339), situé dans la municipalité de Saint-Liboire;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet aux cours d'eau daté du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion du 19 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Vadnais,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 005/2019 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Grand cours d'eau, branche Ouest (17/7571/339), situé dans la municipalité de Saint-Liboire; et

D'AUTORISER les services techniques à effectuer les plans et devis pour la branche 1 et la branche Heine-Dufresne, si les travaux s'ont jugés nécessaires par le directeur des services techniques; et

D'AUTORISER les services techniques à inclure les travaux de la branche 1 et de la branche Heine-Dufresne au même appel d'offres si les travaux sont jugés nécessaires par le directeur des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 13-3 **RIVIÈRE DELORME, BRANCHE 58 (RUISSEAU FERRÉ) ET RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 73, 73A, 74 ET 75 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE (18/6970/334) – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – AUTORISATION**

Rés. 19-04-105 CONSIDÉRANT la demande d'intervention présentée par la Ville de Saint-Hyacinthe relativement au cours d'eau Rivière Delorme, branche 58 (Ruisseau Ferré) et Rivière Delorme, branches 73, 73A, 74 et 75, par le biais de sa résolution numéro 18-503, adoptée lors de sa séance du conseil du 4 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet aux cours d'eau daté du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 19 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER les services techniques de la MRC des Maskoutains à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux d'entretien concernant le cours d'eau Rivière Delorme, branche 58 (Ruisseau Ferré) et Rivière Delorme, branches 73, 73A, 74 et 75 (18/6970/334), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe, en vue de la réalisation des travaux en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 13-4 **ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA – PROGRAMME AFFLUENTS DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC (ROBVQ) – PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Rés. 19-04-106 CONSIDÉRANT le programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme vise à réduire les menaces et les impacts des plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et l'intégrité des milieux naturels du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska et du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes, datée du 27 février 2019, concernant leur projet de *Contrôle et détection hâtive de la châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska*;

CONSIDÉRANT que le projet intitulé *Contrôle et détection hâtive de la châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska* a pour but de contrôler les colonies de châtaigne d'eau (*Trapa natans*), une plante exotique envahissante, observées dans la rivière Yamaska à la confluence de la rivière Noire dans la municipalité de Saint-Damase;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV) ainsi qu'à celui du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes au montant total de 2 500 \$ pour le projet intitulé *Contrôle et détection hâtive de la châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska*; et

Le montant ci-devant mentionné devant être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

15 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Point 15-1 COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE – REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE – APPROBATION

Rés. 19-04-107

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 19-150, adoptée le 18 mars 2019, par le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe confirmant le remplacement de monsieur André Beauregard par monsieur Pierre Thériault à titre de représentant au sein du comité Sécurité incendie et civile de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Beauchamp,
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la nomination de monsieur Pierre Thériault pour siéger au sein du comité Sécurité incendie et civile de la MRC des Maskoutains, en remplacement de monsieur André Beauregard; et

DE CONFIRMER, en conséquence, la composition du comité Sécurité incendie et civile de la MRC des Maskoutains, comme suit :

- André Lefebvre, président et maire de la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
- Mario St-Pierre, vice-président et maire de la Ville de Saint-Pie;
- Robert Beauchamp, maire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- Pierre Thériault, représentant et conseiller à la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Stéphan Hébert, maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- Claude Vadnais, maire de la municipalité de Saint-Liboire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

16 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Aucun item.

17 - DÉVELOPPEMENT RURAL

Point 17-1 COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – MODIFICATION DU REPRÉSENTANT DU MILIEU DE LA SANTÉ – APPROBATION

Rés. 19-04-108

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un représentant du milieu de la santé pour siéger sur le comité de gestion du Fonds de développement rural et sur le comité d'analyse des projets structurants de la MRC des Maskoutains, et ce, suite au départ à la retraite de madame Lise Desautels;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Gilles Carpentier,
Appuyée par M. le conseiller Claude Vadnais,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jocelyn Robert, représentant du milieu de la santé, au sein du comité de gestion du Fonds de développement rural et du comité d'analyse des projets structurants de la MRC des Maskoutains, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019; et

DE PRENDRE ACTE de la liste révisée, au 10 avril 2019, des membres du comité de gestion du Fonds de développement rural, confirmant la composition du comité comme suit:

- Francine Morin, préfet et membre d'office, maire de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
- Gilles Carpentier, élu, représentant issu de municipalités rurales et maire de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- Robert Beauchamp, élu, représentant issu de municipalités rurales et maire de municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- Claude Roger, élu, représentant issu de municipalités rurales et maire de la municipalité de La Présentation;
- Richard Flibotte, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, représentant volet *Éducation*;
- Jocelyn Robert, Centre de santé et des services sociaux Richelieu-Yamaska, représentant volet *Santé*;
- Éric Devost, Espace Carrière, représentant volet *Organisme famille, jeunesse ou aîné*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 17-2 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDES DE PROLONGATION
D'ENTENTES – PROJET 2018 – 1^{RE} VAGUE – APPROBATION**

Rés. 19-04-109 CONSIDÉRANT les demandes supplémentaires de prolongation de délai, faites par les promoteurs, pour les projets du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion du Fonds de développement rural formulée lors de la réunion du 8 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Claude Roger,
Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une prolongation de délai d'entente du Fonds de développement rural pour les projets suivants :

2018 – 1^{RE} VAGUE – AVRIL 2018 (Résolution numéro 18-04-127)

- Projet : Aménagement de trois terrains de tennis La Présentation
Promoteur : Municipalité de La Présentation
Date de prolongation accordée : 31 mars 2020
- Projet : Projet Laboratoire de fabrication numérique mobile
Promoteur : Médiathèque maskoutaine inc.
Date de prolongation accordée : 31 mars 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 17-3 **POLITIQUE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – MODIFICATION –
APPROBATION**

Rés. 19-04-110 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la Politique du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-01-22;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique du Fonds de développement rural afin de tenir compte de l'indice de vitalité économique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et d'alléger certaines sections pour en faciliter son utilisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion du Fonds de développement rural lors de la réunion du 8 avril 2019;

CONSIDÉRANT le projet de Politique du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains présenté aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Robert Beauchamp,
Appuyée par M. le conseiller Gilles Carpentier,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les modifications apportées à la Politique du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE ladite Politique au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 17-4 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – PROJETS PRINTEMPS 2019 –
1^{RE} VAGUE – APPROBATION**

Rés. 19-04-111

CONSIDÉRANT les projets soumis dans le cadre du premier appel de projets - Printemps 2019 du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les ententes prendront effet au moment de leur signature et qu'elles seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agent de développement daté du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion du Fonds de développement rural formulées lors de la rencontre du 8 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les projets suivants avec les montants d'aide financière ci-après indiqués :

Projets FDR – Printemps 2019	Montant recommandé
Projet : La Présentation des Monarques Promoteur : Municipalité de La Présentation	16 000 \$
Projet : Projet Collectif Chibouet Promoteur : Organisme de bassin versant de la Yamaska	21 352 \$
Projet : Promotion de la grande région de Saint-Hyacinthe auprès de la clientèle touristique Promoteur : Saint-Hyacinthe Technopole	25 000 \$
Projet : Ça roule à Ste-Hélène! Promoteur : Comité des loisirs Sainte-Hélène	19 170 \$
Titre : Création de la maison des jeunes Le Chalet Promoteur : La Maison des Jeunes Le Chalet	25 000 \$
Projet : Le chalet multifonctionnel Promoteur : Municipalité de Saint-Hugues	20 000 \$
Projet : Réfection, agrandissement et éclairage du terrain de pétanque Promoteur : Municipalité de Saint-Liboire	6 258 \$

Projet : Installation de jeux d'eau avec recirculation d'eau de Saint-Valérien-de-Milton Promoteur : Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	20 000 \$
Projet : Centre d'interprétation des oiseaux de proie : plans et devis finaux, développement de nouveaux attraits Promoteur : Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie	50 000 \$
Projet : Toit sur carré de sable dans le petit parc Promoteur : Municipalité de Saint-Damase	8 189,20 \$
Projet : Local patineur – camp de jour Promoteur : Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu	15 986,40 \$
TOTAL	226 955,60 \$

QUE les termes, modalités et conditions prévues aux recommandations des projets font partie intégrante de la présente résolution;

QU'une entente soit signée avec chaque organisme bénéficiaire précisant les modalités de réalisation et le versement des sommes convenues;

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer les ententes et tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Les montants ci-devant mentionnés devront être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

18 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point 18-1 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – BILAN 2018 – DÉPÔT

Les membres du conseil prennent acte du bilan 2018 déposé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Point 18-2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPORT ANNUEL 2018 – APPROBATION

Rés. 19-04-112 CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption du décret 548-2013, en juin 2013, la MRC des Maskoutains doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR);

CONSIDÉRANT que ce rapport fait état des actions réalisées et de l'impact de notre plan conjoint sur la gestion des matières résiduelles de notre territoire;

CONSIDÉRANT le rapport de suivi de la mise en œuvre au plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains déposé en mars 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport de suivi de mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, de l'année 2018, tel que déposé; et

D'AUTORISER sa transmission auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**19 - POLITIQUE DE LA FAMILLE
ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Point 19-1 **POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 13 AU
19 MAI 2019 – PROCLAMATION**

Rés. 19-04-113 CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2019 sous le thème *C'est le temps d'un vrai Québec Famille!*;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la semaine du 13 au 19 mai 2019 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *C'est le temps d'un vrai Québec Famille!*; et

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution au même effet et à promouvoir une activité dans le cadre de cette semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 19-2 **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
– PROCLAMATION ET LEVÉE DE DRAPEAU**

Rés. 19-04-114 CONSIDÉRANT que la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* se tiendra le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai 2019 *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et que la MRC des Maskoutains arbore le drapeau arc-en-ciel, du 13 au 17 mai 2019, sur l'édifice du siège social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 19-3 **JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION**

Rés. 19-04-115

CONSIDÉRANT que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre,
Appuyée par M. le conseiller Claude Roger,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2019 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;
et

D'INVITER tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance; et

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

21 - PATRIMOINE

Point 21-1 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – LETTRE D'INTRODUCTION POUR LE SONDAGE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR ET RESTAURATION DU PATRIMOINE AGRICOLE – APPROBATION

Rés. 19-04-116 CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé le projet de sondage du programme de mise en valeur et de restauration du patrimoine agricole et autorisé sa diffusion par des méthodes traditionnelles ainsi que par les outils numériques de la MRC des Maskoutains, par le biais de sa résolution numéro 18-07-223;

CONSIDÉRANT l'importance du patrimoine agricole pour la région maskoutaine et sa grande fragilité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission du patrimoine maskoutain formulée lors de la réunion du 2 avril 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine daté du 4 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Simon Giard,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la nouvelle lettre d'introduction pour le sondage sur le patrimoine agricole bâti, telle que présentée; et

D'AUTORISER sa signature par le préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

22 - SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)

Aucun item.

23 - PRÉVENTION INCENDIE (PARTIE 9)

Aucun item.

24 - SERVICE JURIDIQUE (PARTIE 11)

Aucun item.

25 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

Point 25-1 Aide financière liée à la légalisation du cannabis – Partage – Information;

Point 26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 27- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 19-04-117 Sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller Gilles Carpentier,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière